



DOSSIER DE PRESSE

CONTRAT CREUSE AMONT ET SES AFFLUENTS : 2018/2022

*Signature officielle du document contractuel
le mercredi 24 avril 2019 à partir de 15h30
à la mairie de Felletin - Creuse*



PÉRIMÈTRE ET OBJECTIFS DU CONTRAT CREUSE AMONT

Le contrat Creuse amont concerne le bassin versant de La Creuse amont situé en territoire dit de « tête de bassin versant » de La Loire et en bordure du plateau de Millevaches dans le sud du département de La Creuse.

Un partenariat établi dès 2016, au lancement de la démarche, entre les communautés de communes Creuse Grand Sud, Marche et Combraille en Aquitaine et Haute Corrèze Communauté a permis de construire un projet à forte cohérence hydrographique initiale.



Le contrat Creuse amont s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la compétence « GE-MAPI » qui a permis le lancement d'une dynamique locale attendue.

L'objectif est de construire et de développer une démarche locale concertée de gestion de la ressource à l'échelle de ce territoire de 500 km² pour améliorer la qualité des eaux de ce bassin versant à haute valeur environnementale (7 masses d'eau sont concernées, au titre de la directive cadre sur l'eau).

Ce contrat se veut aussi prospectif en initiant des travaux préalables au futur transfert des compétences « eau ». Ils révèlent l'importance des enjeux actuels et à venir et exigent plus que jamais une nécessaire prise en compte globale et une solidarité.

UNE DÉMARCHÉ PRAGMATIQUE ET ADAPTÉE

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a souhaité piloter une démarche initiée en 2016 qui lui est apparue comme essentielle pour son territoire. Les travaux préalables ont permis de construire les premiers partenariats stratégiques et déterminants. Au-delà, d'une cohérence hydrographique affirmée, c'est bien la dimension élargie de la démarche qui marque l'ambition du projet. Ainsi, avant le lancement des expertises nécessaires, l'ensemble des thématiques à prendre en compte à l'échelle locale du « petit cycle de l'eau », a été bien identifié.

En 2017, le diagnostic de territoire conduit en interne a permis de dresser un état des lieux global. Dans le cadre de rencontres, les acteurs locaux associés à la ressource en eau ont été invités à mettre en évidence les enjeux auxquels ils étaient confrontés et à participer à une future démarche opérationnelle.

L'analyse et les discussions ont permis d'identifier les cinq objectifs stratégiques du contrat, synthétisés dans le tableau suivant :

OBJECTIFS	ENJEUX VISÉS
1 Restaurer et préserver la qualité et le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques	Amélioration du fonctionnement des écosystèmes « milieux aquatiques »
	Gain pour la biodiversité
	Meilleure qualité de la ressource
2 Assurer et garantir une ressource en eau de qualité et en quantité	Satisfaction des besoins pour l'eau potable et pour l'élevage
	Meilleure qualité de la ressource
	Soutien hydrologique nécessaire pour le fonctionnement des milieux aquatiques
3 Concilier les usages socio-économiques et les activités humaines avec les milieux aquatiques	Préservation de la ressource et des milieux compatible avec les usages
	Pérennité des activités locales liées à la ressource
	Valorisation d'une économie locale liée à la ressource durable et exemplaire
	Mise en cohérence des besoins « humains » avec les objectifs de préservation
4 Valoriser la ressource et les milieux	Promotion de la qualité environnementale locale des milieux aquatiques
	Développement d'activités « vertes » et « durables » en lien avec la ressource en eau
	Sensibilisation et communication autour de la fragilité des milieux
5 Coordination, animation, suivi, etc.	Pilotage du projet de contrat
	Animation et encadrement des partenariats
	Maitrise d'ouvrage des opérations
	Promotion du projet
	Suivi des actions et des milieux
	Suivi du contrat

UN PROGRAMME D'ACTIONS AMBITIEUX

Le programme d'actions, porté par l'ensemble des acteurs maîtres d'ouvrage volontaires, prévoit la réalisation de 80 natures d'opérations qui ont été réparties en 9 volets thématiques :

Les opérations programmées, quelles que soient leur thématique, visent à répondre aux objectifs opérationnels.

La première étape d'une bonne gestion de la ressource en eau est la prise en compte de son environnement naturel. Ainsi, le cœur du programme est la restauration et la préservation des écosystèmes aquatiques qui pourront garantir la fourniture d'une ressource en eau de qualité mais aussi en quantité. Au-delà, il s'agit aussi d'assurer la résilience, mais aussi l'ensemble des fonctionnalités écosystémiques associés à ces milieux.

Par ailleurs, l'ensemble des usages anthropiques associés à la ressource naturelle sont autant de facteurs à la fois exigeants, mais aussi potentiellement impactants, la qualité et la quantité. La recherche d'un équilibre constitue une véritable démarche de développement durable, essentielle à la pérennité d'activités dépendantes d'une eau préservée.

9 VOLETS THÉMATIQUES POUR UNE DÉMARCHE GLOBALE
1. La préservation et la gestion des zones humides
2. La restauration morphologique des cours d'eau
3. La restauration de la continuité écologique
4. La gestion de la végétation des berges
5. L'acquisition de connaissances
6. La réduction des pollutions
7. L'optimisations de l'alimentation en eau potable
8. La communication et la valorisation
9. La coordination du projet

À l'heure de la métropolisation, la qualité de vie liée à des milieux naturels préservés constitue un véritable atout pour le territoire. Et si La Gioune, affluent de la Creuse amont est classée « rivière sauvage », elle reflète un contexte local particulièrement remarquable qui mériterait d'être davantage valorisé. Enfin, le développement d'un tel projet exige un nécessaire pilotage et il représente également l'opportunité d'approfondir la connaissance scientifique associée au bassin versant.



Les gorges trop méconnues de la vallée de La Rozeille

DES MODALITÉS DE RÉALISATION EFFICACES

Le programme d'actions du contrat de rivière Creuse amont associe treize maîtres d'ouvrages qui se sont engagés volontairement et à des degrés divers :

- ✓ La Communauté de communes Creuse Grand Sud
- ✓ La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine
- ✓ Haute Corrèze Communauté
- ✓ La Chambre d'Agriculture de La Creuse
- ✓ Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
- ✓ Le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
- ✓ Le Camp Militaire de La Courtine
- ✓ Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de La Rozeille
- ✓ L'association LAINAMAC
- ✓ Le Centre Tigouleix
- ✓ La Filature Terrade
- ✓ La Commune de Felletin
- ✓ L'Établissement Public Territorial du Bassin de La Vienne

Chaque maître d'ouvrage a proposé des actions à inscrire dans le cadre de la démarche globale du contrat, garantissant une programmation à la fois riche, ambitieuse et innovante.

Par conventions de partenariat, la Communauté de communes Creuse Sud assure, en plus de la coordination du projet, une maîtrise d'ouvrage publique et unique, mutualisée pour les trois EPCI impliqués, permettant d'assurer la mise en œuvre de la GEMAPI à une échelle hydrographique pleinement pertinente et faisant fi aux découpages administratifs.

Le contrat Creuse amont est encadré par un comité de pilotage et les principales orientations sont travaillées par des comités technique associant les acteurs du projet.

DONNÉES FINANCIÈRES DU CONTRAT

Le montant prévisionnel total des opérations s'élève à environ **3,5 millions d'euros**. Elles bénéficient d'un accompagnement financier d'environ 70 % apporté par quatre partenaires :

- ✓ L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ✓ La Région Nouvelle Aquitaine
- ✓ Le Conseil départemental de la Creuse
- ✓ La Fédération départementale de pêche de la Creuse

L'autofinancement est assuré par le maître d'ouvrage et/ou par les bénéficiaires des opérations.

PERSPECTIVES

Le contrat Creuse amont et ses affluents s'étend sur la période 2018/2022. La signature officielle se fera le **24 avril 2019**, mais la démarche est déjà bien engagée.

La programmation 2018 initiée permet le lancement d'un ensemble d'actions concrètes, telle une première étude d'aide à la décision par exemple. La procédure de demande de déclaration d'intérêt général est un prérequis qui sera obtenu dans les prochaines semaines.

Dès 2019, le contrat Creuse devrait acquérir son rythme de croisière pour mobiliser et déployer une dynamique qui bénéficiera pleinement au territoire du bassin versant de la Creuse amont et aux acteurs de la ressource en eau.



La bonne gestion des plans d'eau illustre le nécessaire équilibre à trouver entre usages patrimoniales et préservation de la ressource.



Plus d'informations et contact presse : Louis CAUCHY
Directeur du service environnement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud
05 32 09 19 81 / 06 49 92 12 50 - louis.cauchy@creuse-grand-sud.fr



*Communauté de communes Creuse Grand Sud
34 bis rue Jules Sandeau BP40
23200 AUBUSSON*
